

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 12 janvier 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, CHAUVEAU Caroline, JARRY Alice

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. MARAIS Sébastien
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose que la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation autour du mécénat.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de notre commune, à savoir le théâtre, le lavoir, le métier à ferrer, entre autres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Autorise** l'adhésion de la commune de l'Aiguillon sur Vie à la Fondation du Patrimoine,
- **Autorise** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Signé et validé numériquement par : André
Coquelin
Date de signature : 18/01/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

